

## EE : Ruptures ou continuité ?

Avec la campagne des régionales qui s'achève, se pose maintenant la question de la suite.

C'est une question qui m'interroge et ce depuis l'après européennes. J'ai donc pris un peu de temps pour synthétiser mes réflexions en quelques principes susceptibles d'être discutés plus ou moins indépendamment. Cela forme un tout cohérent, mais il y a de la matière à discuter point par point

Elles sont pour le moment strictement destinées à la liste [Europalter]. Toute diffusion hors de cette liste serait pour moi fort désagréable. Pour l'instant c'est à l'état de brouillon, je reprendrais certainement après Dimanche pour améliorer et compléter

1/ L'avenir d'Europe Ecologie se pense dans l'histoire de l'écologie politique en France

Ce serait pour moi une erreur de penser l'OPNI Europe Ecologie comme s'il surgissait à l'été 2008, sans les décennies d'histoire de l'écologie politique qui l'ont précédé.

Ce n'était pas la première fois que les écologistes réussissaient une percée électorale changeant la donne au sein du paysage politique français

Ce n'était pas la première fois que les écologistes faisaient une campagne associant largement des citoyens, des associatifs, des non-cartés.

Ce n'était même pas la première fois que le nom "Europe Ecologie" était utilisé en lieu et place de "Liste des Verts et des citoyens pour les élections européennes"

On peut classer les éléments de l'identité Europe Ecologie ainsi

a) une liste largement ouverte aux "non encartés", personnes ayant démontré ailleurs que dans le cadre d'un parti leur valeur politique, pas promues "à l'ancienneté dans l'appareil" mais à la pertinence vis à vis de la société

b) une campagne largement ouverte aux "non encartés" afin que chacun puisse trouver sa place sans être membre d'un parti

c) une stabilisation des scores de l'écologie politique au dessus des 10%

d) Une campagne (Région d')Europe Ecologie axée sur l'échelon de l'élection

De ces composants, 2 me semblent essentiels, le a) et le b) A noter que si la règle a) a pu être globalement appliquée correctement aux européennes et régionales, le b) a été beaucoup beaucoup plus variable, et on aura à travailler dessus à l'avenir

La composante c) est un objectif, ce ne peut être une condition; nulle campagne n'est à l'abri d'un essoufflement de dynamique

La composante d) est de loin la plus arbitraire. Europe Ecologie, Régions d'Europe Ecologie, Rassemblement des Ecologistes ne sont que des dénominations ponctuelles obéissant à une logique marketing. Autant il est bon, pour une dynamique, d'avoir un nom différenciant la campagne de la forme partidair, autant il ne sert à rien de trop capitaliser sur un nom. Ce qu'il faut surtout, c'est avoir le nom qui fait sens dans le moment politique

2/ Temps politiques

Après le temps des européennes et celui des régionales, s'ouvre celui des présidentielles. Depuis l'inversion du calendrier présidentiel/législatives, la vie politique française est essentiellement structurée en cycles de 5 ans où les cartes sont rebattues par le résultat de la présidentielle.

L'OPNI Europe Ecologie aura donc, pour l'aspect électoral des choses, à faire face au renouvellement de la moitié des conseils généraux pour une durée de 3 ans, à des renouvellements de siège de sénateurs, à une présidentielle et des législatives.

Ce temps spécifique est très difficile à penser pour un mouvement comme Europe Ecologie.

D'un côté, le résultat de la présidentielle va considérablement changer la donne politique en France, suivant le nom du futur Président(e). Il ne sert donc pas à grand chose d'essayer de penser les choses trop longtemps à l'avance

De l'autre, les législatives sont les élections qui ont le plus d'impact sur le financement des partis politiques. La manière dont ces élections seront préparées et les scores obtenus poseront les paramètres du financement de l'écologie politique en France pour 5 ans, beaucoup plus que n'ont pu le faire les Européennes.

On doit donc attendre de notre OPNI Europe Ecologie qu'il reste solide, cohérent, et efficace pendant 2 ans, et qu'il apporte des bases saines pour une pérennisation de l'écologie politique aux niveaux électoraux qu'on connaît actuellement.

A quelle(s) structure(s) se rattacheront les futurs candidats écologistes aux législatives ? Il est trop tôt pour le dire, diverses réponses peuvent être apportées, mais ces réponses seront déterminantes.

3/ Oui à l'instabilité

La tendance actuelle est de chercher à donner une stabilité au mouvement Europe Ecologie. Ce qui reste un peu paradoxal, car si on veut que le mouvement se prolonge et se perpétue, il ne faut pas trop le "stabiliser"

Il faut refuser les propositions qui tendraient à transformer brutalement Europe Ecologie en un parti politique "classique" sur le modèle existant. L'OPNI doit garder un côté pas complètement fini, en réinvention permanente.

La méthode préférable est d'institutionnaliser ce qui fonctionne, de prendre des aspects et des colorations de parti politique, sans en prendre l'ensemble des caractéristiques.

Comme indiqué au 2/, il sera bien temps, après 2012 de passer à une forme "parti" complète si c'est pertinent et souhaitable. Tout ce dont on a besoin actuellement, c'est d'une forme qui apporte des améliorations à l'existant et puisse tenir 2 ans sans trop de dégât.

4/ Nouveau Parti Ecologiste, Fédération, Mouvement, il ne faut pas choisir

On a vu émerger du côté du groupe IV (La Ruche) une proposition de scénarios d'avenir pour Europe Ecologie, opposant NPE, Fédération, et Mouvement

A mon sens, il n'y a pas à choisir entre ces différents scénarios qui se réaliseront tous à leur manière

a) le Nouveau Parti Ecologiste sera issu de la Réforme Interne des Verts. Cette réforme, qui est en cours depuis 2002, vise à transformer et améliorer l'organisation des Verts. Cette réforme doit se

poursuivre, avec encore plus de vigueur, dans le nouveau contexte qui est celui d'Europe Ecologie. L'attractivité future des Verts tient à cette réforme, et la rater nuirait immanquablement à la capacité des Verts à attirer les nouveaux militants issus d'Europe Ecologie

b) la Fédération sera nécessaire pour coordonner les formations politiques participant pleinement à Europe Ecologie (voir 5/). Ces formations, on en connaît déjà une partie, d'autres sont susceptibles de se constituer dans les mois qui viennent (notamment autour des "Amis d'Europe Ecologie"). Il faudrait bien une instance de rencontre et de dialogue pour que les différences politiques soient constructives et non pas destructives

c) le Mouvement est indispensable, et permettra de ne pas enfermer Europe Ecologie dans les formes classiques que sont a) et b). Le Mouvement Europe Ecologie n'a pas besoin de x instances consultatives/participatives. Il est d'abord et avant tout l'espace où se croisent et se confrontent les expériences et réflexions issus de divers horizons

5/ Oui à la clôture d'Europe Ecologie

On vit actuellement une période un peu étrange, ou on ne sait pas exactement qui est "dans" Europe Ecologie et qui est "dehors".

L'ensemble des adhérents Verts sont-ils "dans" Europe Ecologie (qu'ils aient ou non signé l'un des appels) ?

Les adhérents MEI d'Alsace sont-ils "dans" Europe Ecologie ?

Les signataires des appels Europe Ecologie qui ont fait campagne sur d'autres listes aux Européennes et aux régionales, qui sont adhérent(e) PS ou Modem, sont-ils "dans" Europe Ecologie ?

La paranoïa qui subsiste sur les fichiers de signataires n'aide pas à se faire une idée claire et précise du périmètre exact du mouvement.

Définir ce périmètre de clôture serait le premier pas indispensable à tout progrès de la démocratie au sein d'Europe Ecologie.

A mon avis, il faut déjà commencer à séparer,

- a) les formations politiques pleinement partie-prenante d'Europe Ecologie : Les Verts, RP&S, Alternative Midi-Pyrénées
- b) les formations politiques ayant signé des accords avec Europe Ecologie : MEI, CAP21
- c) les personnes sans affiliation partisane s'engageant auprès d'Europe Ecologie
- d) les personnes avec une affiliation partisane dans un parti qui ne soit pas a) ou b)

Les adhérent(e)s des partis de la catégorie a) seraient automatiquement membres du mouvement EE sans avoir de démarche particulière à faire

Les adhérent(e)s des partis de la catégorie b) pourraient adhérer à 0 euros, tout comme les personnes de la catégorie c) sous réserve de remplir un dossier d'adhésion au mouvement Europe Ecologie Les personnes de la catégorie d) ne pourraient adhérer au mouvement Europe Ecologie qu'après avoir quitté leur parti

6/ Instances décisionnelles : Oui à une fédération, oui à la cooptation, oui à la transparence

"Partis de tailles diverses, mouvements de tailles diverses, individus" : Ce doit rester la configuration des instances décisionnelles d'Europe Ecologie.

La règle du 50/50 qui a été fort utile pendant la préparation des régionales est maintenant obsolète. Il appartient à chaque échelon décisionnel de trouver, par consensus, la formule adéquate de composition de l'instance :

- les partis politiques représentés en fonction de leur poids électoral à l'échelle concernée
- les plus petites formations, avec une représentation minimale mais permettant une présence régulière dans la prise de décision
- les personnes cooptées, sur la base de leur implication dans la vie d'Europe Ecologie

Le consensus peut être la règle de base, mais l'instance doit être organisée afin de permettre le vote, au besoin

La légitimité de ces instances décisionnelles ne va pas de soi. Ces instances devront établir leur réelle légitimité sur la base d'une justification de la composition des instances, et d'une transparence poussée sur les calendriers de prise de décision, et compte-rendus de ces décisions.

7/ Adhérer pour quoi faire ?

Adhérer pour agir, être informé, préparer, discuter.

Adhérer à un mouvement comme Europe Ecologie, c'est d'abord être dans une démarche d'"empowerment", d'auto-formation, d'augmentation de sa capacité à comprendre les enjeux politiques et à les influencer.

C'est permettre le croisement de différents champs d'expérience, de différentes sensibilités, de différents désirs d'actions.

C'est pouvoir s'engager dans des formes d'actions différentes, ponctuelles, agréables et efficaces.

Mais l'adhésion ne confère pas mécaniquement un pouvoir de décision, même s'il est possible d'intégrer une instance de décision au fil de l'eau, via la cooptation

Version 1.1  
Julien Lecaille  
13/3/2010